



Licenciement pour inaptitude

Par **Pascalelol**, le **03/12/2015** à **05:56**

bonjour,rnrnde puis le 2/10/2015 je suis reconnue en inaptitude à mon poste de travail avec danger immédiat.rnrnmon patron m'a convoqué le 16/11/2015 pour une réunion en vue d'un licenciement.rnrnsuite à la réunion il m'a envoyé un courrier avec lettre recommandée pour signaler mon licenciement qui prend effet le 27/11/2015 et que le reste suivra par voie postale.rnrnnous sommes le 3/12/2015 et je n'ai toujours rien reçu pas de documents pour faire valoir mes droits, ni solde de tout compte.rnrnquels sont les délais pour recevoir le tout?rnrncordialement rnrnPascale

Par **ASKATASUN**, le **03/12/2015** à **10:03**

Bonjour,rnrn[citation]suite à la réunion il m'a envoyé un courrier avec lettre recommandée pour signaler mon licenciement qui prend effet le 27/11/2015 et que le reste suivra par voie postale[/citation]rnVotre licenciement prend effet à la date du cachet postal figurant sur l'enveloppe par laquelle votre lettre de rupture de votre contrat de travail a été acheminée.rnSi elle concorde avec celle portée sur la lettre de licenciement et correspond au 27/11, alors c'est la date à prendre en compte sinon c'est celle du cachet postal.rnrn[citation]nous sommes le 3/12/2015 et je n'ai toujours rien reçu pas de documents pour faire valoir mes droits, ni solde de tout compte. rnrnquels sont les délais pour recevoir le tout? [/citation]rnIl n'y a pas de délai, le Code du Travail prévoit une remise immédiate à la rupture du contrat de travail.rnrnSi vous le pouvez, appelez votre employeur et faites lui savoir que vous venez retirer les documents obligatoires de fin de contrat aujourd'hui ou demain.rnrnCordialement